

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 juillet 2020

Le conseil municipal s'est réuni le **vendredi 10 juillet 2020** à 19 heures sous la présidence de Monsieur GUIBERT Xavier, Maire.

Date de la **convocation** du Conseil Municipal : 2 juillet 2020

PRESENTS : GUIBERT Xavier, PRELADE Isabelle, JULIEN Christophe, BAMBAGINI Martine, GÉNTY Guillaume, BAQUET Isabelle, DAUGE Christine, MILVILLE Gérard, FREULON Alexandra, DEBROCHE Christine, ADNET Philippe, VEILLAT Agnès, FRANCOIS Vincent, MARTIN Francis, BARBOZA Marjorie, SANTORO Bruno, LALLEMENT Vincent.

ABSENTS EXCUSES : André MAURY (pouvoir à Xavier GUIBERT), Henri FRANCOIS (pouvoir à Gérard MILVILLE).

Madame Isabelle PRELADE a été élue secrétaire de séance.

1 – Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 01 juillet 2020 portant convocation des conseils municipaux en vue de l'élection des délégués et de leurs suppléants,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués et suppléants suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage.

Le conseil municipal, après dépouillement des bulletins de votes par les membres du bureau électoral proclame élus avec 18 voix pour et 1 vote blanc :

Délégués :

- Xavier GUIBERT
- Christine DEBROCHE
- Gérard MILVILLE
- Marjorie BARBOZA
- André MAURY

Suppléants :

- Martine BAMBAGINI
- Henri FRANCOIS
- Christine DAUGE

2 – Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et réformant intégralement les modalités de gestion des listes électorales et créant un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Cette réforme, conduite par le ministère de l'intérieur, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Vu l'article L 19 nouveau du code électoral prévoyant la mise en place d'une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours

contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre. Les membres de cette commission seront nommés par le préfet au plus tard le 10 janvier 2019 selon les modalités précisées,

Considérant qu'il est nécessaire de constituer cette commission de contrôle prévue par le IV, V, VI et VII de l'article L.19. Sa composition diffère selon le nombre d'habitants de la commune :

Pour les communes de 1000 habitants et plus, dont nous faisons partie, dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de cinq conseillers municipaux, dont trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Les deux autres conseillers municipaux composant la commission appartiennent un à la deuxième liste et un à la troisième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Compte tenu de ces règles le conseil municipal propose les conseillers suivants :

1^{ère} liste :

- 1 - Titulaire : Christine DEBROCHE : -
- Suppléant : Martine BAMBAGINI
- 2 - Titulaire : Philippe ADNET
- Suppléant : Gérard MILVILLE
- 3 - Titulaire : Isabelle BAQUET
- Suppléant : Henri FRANCOIS

2^{ème} liste :

- 1 - Titulaire : Bruno SANTORO
- Suppléant :Francis MARTIN

3^{ème} liste

- 1 – Titulaire : Vincent LALLEMENT

Le Maire,
Xavier GUIBERT